

**FO**  
la force syndicale**VOTER POUR  
PÉRENNISER****FO**  
la force syndicale**LA PROTECTION SOCIALE**

**Au nom de la reprise économique, nos régimes de sécurité sociale risquent d'être sacrifiés, la Mutualité sociale agricole est directement concernée.**

Force Ouvrière fait le constat que nous sommes face à une crise des recettes. Aussi, il est déplorable de constater que les seules mesures proposées reposent principalement sur les assurés et les allocataires: hausse du forfait hospitalier, déremboursement de médicaments et stagnation des prestations familiales. Il n'est pas acceptable d'imposer de telles mesures alors que les dépenses de santé ont ralenti leur croissance et que dans un contexte de recettes normales le déficit de la branche maladie du régime général aurait été proche de 2 milliards d'euros, loin des 11 milliards annoncés pour 2009.

Dans le même temps, il est amer de constater que les exonérations de cotisations sociales sont le seul poste à maintenir leur niveau et notamment celles non compensées au régime général. Force Ou-

vière revendique la compensation intégrale des exonérations de cotisations sociales. Est-il encore acceptable d'octroyer plus de 30 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales aux entreprises sans contrepartie et de laisser sombrer le déficit de la Sécurité sociale à 38,8 milliards d'euros en 2010?



En permettant le déséquilibre du régime général, c'est l'ensemble des régimes qui sont en danger, en particulier le régime agricole qui y est adossé pour une bonne part.

Force Ouvrière n'accepte pas la démarche qui consiste à attendre des jours meilleurs pour réagir.

La Sécurité sociale ne peut pas éternellement «vivre à crédit». Après la crise de 1993, les mesures prises en terme de recettes n'ont pas permis d'assurer de façon pérenne l'équilibre des finances de la Sécurité sociale. Ne rien faire aujourd'hui, c'est condamner à court terme notre système de protection sociale.

À ce titre, la confédération Force Ouvrière refuse toute fiscalisation ou étatisation, et milite pour une augmentation des recettes, notamment des cotisations sociales, ainsi que pour une réelle clarification des responsabilités entre l'État et la Sécurité sociale.

Force Ouvrière tient à rappeler que la Sécurité sociale a joué un formidable rôle d'amortisseur dans cette crise financière sans précédent et ne doit pas être sacrifiée en étant considérée comme un frein dans le cadre d'une future reprise.

Force Ouvrière agit au quotidien pour une sécurité sociale et une protection sociale de qualité, solidaire et collective.

*Dès le 5 janvier, votez pour une conception solidaire de la protection sociale, votez pour vos représentants Force Ouvrière qui sont présents tous les jours sur le terrain dans la réalité.*

**Élections à la  
Mutualité  
Sociale  
Agricole****du 5 au 20 janvier 2010****FO**  
la force syndicale**VOTER  
POUR L'AVENIR**

**L**e vote est un droit démocratique. Même s'il n'est pas obligatoire en France, il est cependant un devoir dans certaines circonstances.

Force Ouvrière se bat depuis toujours pour la construction d'une protection sociale solidaire, accessible à tous les salariés quels que soient leur âge, leur activité, leur condition.

Force Ouvrière est particulièrement attachée à la défense du régime agricole et appelle tous les salariés de l'agri-

culture et des organismes agricoles à participer massivement aux élections, qui auront lieu à partir du 5 janvier 2010 par correspondance.

Depuis plusieurs années, les attaques contre la protection sociale se multiplient: déremboursements, prélèvements sur les actes, les examens, hausse du forfait hospitalier et, récemment, mise en place des agences régionales de santé avec le risque d'aller vers un démantèlement de l'assurance-maladie.

Qui plus est, compte tenu de la crise et des déficits, il y a fort à craindre en 2010 pour le niveau de la protection sociale. Vous aurez alors besoin de représentants prêts à soutenir clairement, sans ambiguïté, vos droits et ceux de vos enfants.

Force Ouvrière estime important de s'appuyer sur un système électif qui renforce la légitimité du régime et plaide pour le maintien du régime agricole, alors que les pouvoirs publics ambitionnent la suppression de tous les régimes spéciaux ou particuliers.

Il est donc important de voter et d'élire des représentants Force Ouvrière, qui connaissent le terrain, qui connaissent les préoccupations et les besoins des

salariés et qui connaissent bien la protection sociale des salariés du régime général comme du régime agricole.

Pour Force Ouvrière, la priorité c'est la solidarité, l'égalité d'accès aux droits pour tous, bref, la meilleure prise en charge possible par une gestion au plus près des assurés.

Et puis, après la loi de 2008 sur la représentativité, et même si ce scrutin ne compte pas dans les calculs du ministère du Travail, il est essentiel d'envoyer un message clair: pour la défense des droits, la préservation du système, il faut voter Force Ouvrière, pour, ensemble, préserver l'avenir de la protection sociale, l'avenir de la MSA.

**Dès le 5 janvier 2010,  
voté pour vous,  
voté Force Ouvrière,  
pour des représentants  
compétents  
et impliqués.**



**Jean-Claude Mailly**  
Secrétaire général

# Avec FO, continuons à œuvrer pour l'avenir de la MSA

**Second régime de protection sociale en France, la Mutualité sociale agricole est gérée depuis le canton jusqu'à son Conseil d'administration central (CCMSA), par des ressortissants élus démocratiquement par les assurés sociaux eux-mêmes.**

**Force Ouvrière reste attachée à ce mode de représentation que le régime général s'est vu retirer depuis 1983, date à laquelle les pouvoirs publics ont étatisé de plus en plus la Sécurité sociale. Depuis 1984, les organisations syndicales ont le monopole de la représentation des élus MSA. Avant cette période, les administrateurs et délégués cantonaux représentaient les organisations syndicales sans mandat particulier, souvent en électrons libres. Depuis, ils ont pris part aux actes de gestion des caisses de notre régime dans le cadre d'une vraie mission syndicale et ils se sont engagés au niveau des échelons locaux.**

**Patricia Coetsier** (vice-présidente de la caisse MSA Nord-Pas-de-calais):



Par expérience, avoir une vision globale des actions et des évolutions de la MSA, permet de participer à la cohérence des offres de services proposées aux ressortissants agricoles. Les élus Force Ouvrière ont toujours validé cette démarche. Les assurés et leurs familles trouvent auprès de la MSA un service de qualité et de proximité. Le guichet unique représente à nos yeux une valeur sûre. Son système électoral au niveau des cantons, bien que compliqué, permet un maillage du territoire efficace dans la remontée des problèmes rencontrés, la vie de nos échelons locaux, tous collèges confondus, et permet de pouvoir envisager des actions de terrain correspondant bien aux besoins des assurés. La fusion interdépartementale de notre caisse ne devra changer en rien ces orientations, c'est l'engagement que nous demandons à nos futurs élus.

**FO: Dans quelle ambiance travaillez-vous entre salariés et non salariés au sein de vos conseils d'administration?**

**Bernard Leclerc** (administrateur de la caisse de Mayenne, qui deviendra prochainement Mayenne-Orne-Sarthe):



Depuis dix ans, nous avons créé avec les non-salariés une ambiance constructive au sein de notre conseil. Nous avons toujours travaillé dans ce sens au niveau du groupe des administrateurs FO. Nous participons avec les Comités d'hygiène et de sécurité à des actions dans les entreprises de

plus de 50 salariés en ciblant aussi les plus petites entreprises, nombreuses en agriculture. Nous effectuons un travail en concertation avec la chambre d'agriculture et différentes filières comme le secteur du bois, le paysage et les ETA, comme avec toutes productions à risques des petites entreprises. Pour l'avenir: il serait bien de retrouver la transparence et le travail constructif mis en valeur à la caisse de la Mayenne dans la nouvelle structure Mayenne-Orne-Sarthe. En tout cas, nous travaillerons entre élus Force Ouvrière dans ce sens.

**FO: Vous nous parlez d'actions de terrain, voilà en matière de prévention des actions concrètes, mais avez-vous la possibilité, en dehors de la législation du travail, d'agir sur d'autres types d'actions?**

**Didier Cuniac** (administrateur de la caisse du Lot et administrateur central de la CCMSA):



Non seulement la MSA a la charge de la protection sociale en agriculture, mais elle doit conduire une politique d'action sanitaire et sociale qui permet à la MSA d'agir dans un cadre légal en cohérence avec les orientations des pouvoirs publics. Cette action sociale est mise en œuvre par les conseils généraux, compte tenu de notre réseau local d'élus nous sommes en phase avec les besoins de la population. Ces actions combinent à la fois des actions individuelles, sous forme de prestations financières, et des démarches plus collectives liées aux territoires de vie. L'action sociale du régime agricole se caractérise par la

promotion des personnes et la prévention pour les individus et leurs familles.

Cinq grands axes prioritaires ont été retenus: accompagner les jeunes, valoriser la famille et l'enfance, favoriser l'insertion des publics en difficulté, contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, conduire une politique pour les plus âgés. S'y ajoutent les vacances comme moyen d'épanouissement personnel pour les publics fragiles, mais aussi le logement en milieu rural. Avec Force Ouvrière, l'ensemble des caisses s'engage à développer, en sus du service public, une offre de services notamment dans le cadre des emplois de services à la personne. La MSA est à la fois un organisme de protection sociale, une organisation professionnelle agricole reconnue du milieu rural, présente sur plus de 90% du territoire national.

**FO: Et en ce qui concerne les personnes âgées, comment cela se traduit-il?**

**Jean-Pierre Mabilion** (administrateur MSA Marne Ardennes-Meuse, président délégué des Ardennes et membre de l'union des MARPA de la région):



Je pourrais citer plusieurs exemples reposant sur les personnes handicapées vieillissantes, mais concrètement une des nombreuses actions menées, par les MSA repose sur la création de MARPA (Maison d'accueil rural des personnes âgées). Leurs créations s'inscrivent en concertation avec les collectivités et les instances locales et nationales de la MSA. La MARPA apporte une solution appropriée

aux besoins des personnes âgées isolées ou en perte d'autonomie, tout en respectant leur liberté individuelle. Elle leur offre la possibilité d'être comme chez elles, dans une structure limitée à 24 résidents avec une sécurité optimale, des prestations de proximité. La MSA accompagne les porteurs de projets dans leurs montages, du stade de l'intention à celui de la réalisation et de l'ouverture de la MARPA. L'ensemble des délégués locaux de la MSA y est toujours très étroitement associé, de même que les administrateurs, entre autres FO. Aujourd'hui réuni en Fédération nationale des MARPA par la CCMSA, ce réseau anime 130 maisons d'accueil et travaille sur 150 projets sur tout le territoire national. Les élus FO continueront à œuvrer dans ce sens.

**FO: Oui, mais le collège salarié est tout de même minoritaire dans les conseils d'administration des MSA?**

**Jean-Bernard Bonaldy** (ancien employé du Crédit agricole, administrateur FO de la Mutualité sociale agricole de Rhône-Alpes):



Cela n'empêche pas les administrateurs salariés de s'exprimer sur les décisions à prendre concernant les orientations de la Caisse, tant en ce qui concerne les services à rendre aux agriculteurs qu'aux salariés. Mais surtout, ils contrôlent le bon fonctionnement de l'organisme et pas uniquement la marche du comité de protection sociale des salariés. Ils votent ou pas le budget. Le rôle de l'administrateur est éminemment stratégique, fidèle aux positions

de l'organisation syndicale. La MSA gère non seulement l'ensemble des branches de la Sécurité sociale, à savoir la maladie, la famille, la vieillesse, les accidents de travail, les maladies professionnelles, mais de plus procède au recouvrement des cotisations. C'est sa spécificité! La MSA est l'interlocuteur unique de ses ressortissants. Ce guichet unique constitue un indéniable plus pour l'adhérent. De surcroît, de nombreux relais locaux avec les délégués cantonaux assurent un réel service de proximité. Au travers de ses nombreuses actions, la MSA et ses élus font qu'une vraie démonstration de solidarité intergénérationnelle existe et c'est ce que nous défendons depuis toujours à FO. Mieux communiquer devrait être le leitmotiv des administrateurs FO lors de la prochaine mandature.

**FO: En quoi les élections à la Mutualité sociale agricole constituent-elles un enjeu important pour les unions départementales FO?**

**Michel Beaugas** (Secrétaire général de l'Union départementale du Calvados):

La Mutualité sociale agricole est le second organisme de protection sociale en France. Les élections permettent donc de mesurer, tous les cinq ans, l'audience de nos syndicats dans le secteur agricole. Les délégués cantonaux et les administrateurs élus sont les meilleurs relais pour faire remonter les difficultés rencontrées par les salariés isolés de l'agriculture. Des travailleurs comme les autres, est-il besoin de le rappeler, revendiquant de meilleurs salaires, des conditions de travail amé-

liorées et une protection sociale de qualité, qu'ils méritent tout au long de leur vie de labeur et lors de leur retraite. C'est pourquoi l'Union départementale des syndicats Force Ouvrière a créé une commission électorale engageant les administrateurs sortants de la future caisse pluridépartementale, les conseillers prud'hommes de la section agriculture et des militants des syndicats FO du secteur agricole. Les candidats qui sont ainsi proposés à vos suffrages ont la double qualité de bien connaître le rôle et le fonctionnement de la Mutualité sociale agricole, mais aussi de représenter la spécificité du militant Force Ouvrière libre, indépendant et déterminé pour défendre bec et ongles les fondements de la protection sociale agricole dont il se prévaut. Il s'engage sur ces bases afin de valoriser et s'améliorer tout ce qu'attend l'assuré social en ce qui concerne sa santé, sa famille, la prévention de ses risques professionnels, l'action sanitaire et sociale au quotidien et la retraite. À FO le principe de solidarité reste des plus simples et historique: on cotise selon ses moyens, on reçoit selon ses besoins!

**Alors maintenant et dès le 5 janvier 2010 et avant le 20, Votez et faites voter pour les candidats Force Ouvrière!**